

**Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées**

---

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**OBJET :** Syndicat du Haut Rhône.

**Enquête publique préalable à l'institution de servitudes d'utilité publique au titre de l'article L.566-12-2 du code de l'environnement concernant le système d'endiguement de la commune de Massignieu-de-Rives**

La demande présentée par le syndicat du Haut Rhône ayant pour objet l'institution de servitudes d'utilité publique prévues par l'article L.566-12-2 du code de l'environnement notamment pour l'accès, la surveillance, l'entretien et les travaux nécessaires au système d'endiguement de la commune de Massignieu-de-Rives, est soumise à une enquête publique pendant 32 jours consécutifs du lundi 12 février 2024 à 15h00 au jeudi 14 mars 2024 à 17h30 inclus.

A cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Massignieu-de-Rives pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, soit le jeudi 14 mars 2024 à 17h30, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie précitée ou, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr](mailto:pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr)

La notice explicative du dossier ainsi que l'avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Ain à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr>

Mme Véronique PACAUD, consultante en responsabilité sociale des organisations, est désignée en tant que commissaire-enquêtrice et M. Henri CALDAIROU, colonel de l'armée de l'air en retraite est nommé commissaire-enquêteur suppléant par décision du tribunal administratif de Lyon n°E23000137/69 du 09 novembre 2023.

Elle recevra le public lors des permanences suivantes :

- lundi 12 février 2024 de 15h00 à 16h00
- jeudi 22 février 2024 de 16h30 à 17h30
- lundi 04 mars 2024 de 16h00 à 18h00
- jeudi 14 mars 2024 de 16h30 à 17h30

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du syndicat du Haut-Rhône - 92 rue des Fontanettes - 73170 YENNE.

La préfète de L'Ain est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique et instaurer la servitude sur les communes de Massignieu de Rives.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur relatif au projet d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains privés concernés, à la préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, en mairie de Massignieu-de-Rives et au siège du Syndicat du Haut Rhône pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain pendant un an.